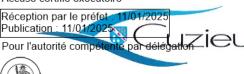
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214200818-20250106-2025-003-DP-VM-DE

Accusé certifié exécutoire





MAIRIE **42330 CUZIEU**

Décision portant signature d'un contrat de location d'un appartement communal sis 804 route du Stade à Cuzieu

Le Maire de Cuzieu,

Vu l'article L 2122-22 du code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.5, le maire peut décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que le contrat de bail pour l'appartement F3 sis 804 route du Stade est arrivé à terme le 30 novembre 2024 et qu'il y a lieu de le renouveler,

Considérant que le dossier de Monsieur Paulo, Georges ALVES présente toutes les garanties nécessaires,

DÉCIDE

ARTICLE 1:

De renouveler le contrat de bail avec Monsieur Paulo, Georges ALVES pour l'appartement F3 situé 804 route

du Stade à Cuzieu à compter du 1er décembre 2024 pour une durée de six années.

ARTICLE 2:

Le montant du loyer mensuel est fixé à 543.42 € et le montant des charges mensuel à 50.00 €. Le contrat de

location est annexé à la présente décision.

ARTICLE 3:

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette

décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou

sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4:

La Secrétaire générale de Mairie et Monsieur le Trésorier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne

de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5:

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de

Montbrison

A Cuzieu, le 06 janvier 2025

Le Maire,

Jean-François R

Le Maire de Cuzieu certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte A/R Préfecture le Notifié le Le Maire,

